

90

Commission permanente
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49962

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Construction du centre d'incendie et de secours de Rennes Sud-Ouest à
Bruz - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre**

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, Mme TOUTANT

**Absents et
pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 mars 2010 approuvant les orientations du programme prévisionnel d'investissement en faveur du patrimoine immobilier du service départemental d'incendie et de secours ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 18 septembre 2023 relative au lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre ;

Expose :

Lors de sa réunion du 26 mars 2010, l'Assemblée départementale a approuvé les orientations du programme prévisionnel d'investissement en faveur du patrimoine immobilier du service départemental d'incendie et de secours. Dans le cadre de ce programme, plusieurs opérations ont été identifiées, notamment la construction du centre d'incendie et de secours de Rennes Sud-Ouest sur la commune de Bruz.

Actuellement, le centre d'incendie et de secours de Rennes Sud-Ouest est réparti sur 2 sites. Les casernements sont localisés à Bruz et à Chartres-de-Bretagne.

Ces bâtiments ne correspondant plus aux besoins induits par leurs fonctions, la construction d'un nouveau bâtiment pour le centre d'incendie et de secours est envisagée sur un regroupement de parcelles situé sur le secteur de la zone d'aménagement concerté de l'Eperon à Bruz.

Ce nouveau terrain, à équidistance entre les 2 casernements actuels, répond aux critères opérationnels, humains et techniques nécessaires à un tel équipement.

Le programme de l'opération porte sur :

- la construction d'un bâtiment en étage, composé de locaux chauffés (bureaux, vestiaires, douches, sanitaires, salle de réunion, foyer, cuisine, chambres), de l'ordre de 875 m² de surface utile, et de locaux de remisages et locaux techniques de 587 m² de surface utile ;
- l'aménagement des espaces extérieurs (gestion des accès, aires logistique, aire de lavage des véhicules, aire de manœuvre, stockage, clôtures, ...) ;
- les travaux nécessaires aux raccordements des locaux (réseaux, voiries, éclairage, ...).

La Commission permanente du 18 septembre 2023 a autorisé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse. La publicité pour ce concours a été envoyée le 24 octobre 2023.

Le jury constitué à cet effet s'est réuni en première séance le 31 janvier 2024 pour analyser et classer les candidatures reçues. A l'issue de l'avis du jury, il a été décidé d'admettre à concourir les trois équipes de maîtrise d'œuvre représentées par les mandataires suivants :

- KRAFT ARCHITECTES (Rennes)
- BOHUON BERTIC ET ASSOCIES (Nantes)
- NORD SUD ARCHITECTURE (Paris)

Ces trois équipes ont remis le 26 avril 2024, de façon anonyme, leur projet conformément aux stipulations du règlement de concours.

Les membres du jury se sont réunis une seconde fois le 2 juillet 2024 afin de procéder à l'analyse et classement des projets.

Les critères de jugement prévus dans le règlement de concours ont été hiérarchisés de la façon suivante :

1. Le respect du programme, la fonctionnalité et l'organisation des espaces ;
2. La qualité architecturale et l'insertion dans le site ;
3. La compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux et la recherche d'économies ;
4. L'incidence sur la maintenance et l'exploitation du bâtiment ;
5. La prise en compte d'une démarche de développement durable.

Après analyse, le jury a proposé de classer en première position le projet de l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par BOHUON BERTIC ET ASSOCIES.

Le règlement du concours prévoyait une indemnité de 13 500 euros hors taxes, soit 16 200 euros toutes taxes comprises à chacun des candidats ayant remis des prestations conformes au dossier de consultation. Cette indemnité sera déduite de la mission de base de l'équipe qui se voit confier le projet. Le jury a émis un avis favorable au versement de l'intégralité de la prime aux trois candidats ayant participé au concours.

Une négociation a été engagée avec le candidat arrivé premier du classement et désigné lauréat du concours en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions de l'article R. 2122-6 du code de la commande publique. La procédure de négociation ayant été conduite à son terme, la Commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 3 septembre 2024 a émis un avis favorable à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe BOHUON BERTIC ET ASSOCIES (mandataire), OTEIS (économie, OPC, fluides CVC, structure, courants forts et courants faibles, thermique, VRD), ALHYANGE ACOUSTIQUE (acoustique) suivant les éléments ci-après :

Pour la mission de base :

- enveloppe prévisionnelle des travaux : 3 800 000 euros hors taxes ;
- taux de rémunération : 11,29 % ;
- montant de la mission de base : 428 950 euros hors taxes.

Pour les missions complémentaires :

- ordonnancement pilotage coordination ;
- mission d'optimisation énergétique et thermique du bâtiment ;
- montant missions complémentaires : 61 050 euros hors taxes.

Le total général du forfait provisoire de rémunération représente ainsi un montant de 490 000 euros hors taxes, soit 588 000 euros toutes taxes comprises.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement BOHUON BERTIC ET ASSOCIES (mandataire), OTEIS (économie, OPC, fluides CVC, structure, courants forts et courants faibles, thermique, VRD), ALHYANGE ACOUSTIQUE (acoustique), suivant les éléments de négociation, pour un forfait provisoire de rémunération de 490 000 euros hors taxes, soit 588 000 euros toutes taxes comprises et de lui verser l'indemnité de concours pour la réalisation de son projet à hauteur de 13 500 euros hors taxes, soit 16 200 euros toutes taxes comprises ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à verser l'indemnité de concours aux

équipes non retenues à hauteur de 13 500 euros hors taxes soit 16 200 euros toutes taxes comprises pour l'équipe représentée par le mandataire KRAFT ARCHITECTES et 13 500 euros hors taxes soit 16 200 euros toutes taxes comprises pour l'équipe représentée par le mandataire NORD SUD ARCHITECTURE.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242783

Pour extrait conforme